



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LE VERGER

<b>DATE DE CONVOCATION</b> 04/12/2020	<b>L'an deux mil vingt, le 10 décembre à 20h30</b> , le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de LE VERGER en séance publique sous la présidence de Madame Sylvie GALIC, Maire de LE VERGER.
<b>DATE D'AFFICHAGE</b> 14/12/2020	<b>Etaient présents :</b> Delphine BALIN, Thierry BOURVEN, Patrick CHRISTEL, Delphine DELCAMBRE, Valérie FABRE, Robert FOUGERAY, Sylvie GALIC, André GUILLOUX, Nolwenn MARTIN, Thomas MATALI, Antoine NOZAY, Minh-Duc PHAM, Céline ROLLANT, Florence TOQUÉ.
<b>NOMBRE DE CONSEILLERS</b>	<b>Absents :</b> Néant
EN EXERCICE..... 15	<b>Absents excusés :</b> Sonia LEPAGE
PRESENTS..... 14	<b>Pouvoirs :</b> De Sonia LEPAGE à Delphine DELCAMBRE
VOTANTS..... 15	<b>Secrétaire de séance :</b> Thierry BOURVEN

### N° 12.2020.01 – ADMINISTRATION GENERALE – Tenue de la séance à huis clos

Comme l'autorise le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2121-8, Madame le Maire propose aux membres du conseil municipal que la séance se déroule à huis clos en raison de la crise sanitaire liée au Covid-19 et que la retransmission en direct des débats ne peut être techniquement réalisée

Après délibération et à l'unanimité, les membres du conseil municipal acceptent le vote à huis clos

**Mme Le Maire**  
**Sylvie GALIC**





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LE VERGER

<b>DATE DE CONVOCATION</b> 04/12/2020	<b>L'an deux mil vingt, le 10 décembre à 20h30</b> , le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de LE VERGER en séance publique sous la présidence de Madame Sylvie GALIC, Maire de LE VERGER.
<b>DATE D'AFFICHAGE</b> 14/12/2020	<b>Etaient présents :</b> Delphine BALIN, Thierry BOURVEN, Patrick CHRISTEL, Delphine DELCAMBRE, Valérie FABRE, Robert FOUGERAY, Sylvie GALIC, André GUILLOUX, Nolwenn MARTIN, Thomas MATALI, Antoine NOZAY, Minh-Duc PHAM, Céline ROLLANT, Florence TOQUÉ.
<b>NOMBRE DE CONSEILLERS</b>	<b>Absents :</b> Néant
EN EXERCICE..... 15	<b>Absents excusés :</b> Sonia LEPAGE
PRESENTS..... 14	<b>Pouvoirs :</b> De Sonia LEPAGE à Delphine DELCAMBRE
VOTANTS..... 15	<b>Secrétaire de séance :</b> Thierry BOURVEN

### N° 12.2020.02 – ADMINISTRATION GENERALE - Désignation du secrétaire de séance

Après délibération et à l'unanimité, les membres du conseil municipal désignent Thierry BOURVEN en qualité de secrétaire de séance

**Mme Le Maire**  
**Sylvie GALIC**





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LE VERGER

<b>DATE DE CONVOCATION</b> 04/12/2020	<b>L'an deux mil vingt, le 10 décembre à 20h30</b> , le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de LE VERGER en séance publique sous la présidence de Madame Sylvie GALIC, Maire de LE VERGER.
<b>DATE D'AFFICHAGE</b> 14/12/2020	<b>Etaient présents :</b> Delphine BALIN, Thierry BOURVEN, Patrick CHRISTEL, Delphine DELCAMBRE, Valérie FABRE, Robert FOUGERAY, Sylvie GALIC, André GUILLOUX, Nolwenn MARTIN, Thomas MATALI, Antoine NOZAY, Minh-Duc PHAM, Céline ROLLANT, Florence TOQUÉ.
<b>NOMBRE DE CONSEILLERS</b>	<b>Absents :</b> Néant
EN EXERCICE..... 15	<b>Absents excusés :</b> Sonia LEPAGE
PRESENTS..... 14	<b>Pouvoirs :</b> De Sonia LEPAGE à Delphine DELCAMBRE
VOTANTS..... 15	<b>Secrétaire de séance :</b> Thierry BOURVEN

### N° 12.2020.03 – ADMINISTRATION GENERALE - Adoption du procès-verbal de la réunion du 5 novembre 2020

Le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 5 novembre 2020 est adopté à l'unanimité.

**Mme Le Maire**  
**Sylvie GALIC**





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LE VERGER

<b>DATE DE CONVOCATION</b> 04/12/2020	<b>L'an deux mil vingt, le 10 décembre à 20h30</b> , le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de LE VERGER en séance publique sous la présidence de Madame Sylvie GALIC, Maire de LE VERGER.
<b>DATE D’AFFICHAGE</b> 14/12/2020	<b>Etaient présents</b> : Delphine BALIN, Thierry BOURVEN, Patrick CHRISTEL, Delphine DELCAMBRE, Valérie FABRE, Robert FOUGERAY, Sylvie GALIC, André GUILLOUX, Nolwenn MARTIN, Thomas MATALI, Antoine NOZAY, Minh-Duc PHAM, Céline ROLLANT, Florence TOQUÉ.
<b>NOMBRE DE CONSEILLERS</b>	<b>Absents</b> : Néant
EN EXERCICE..... 15	<b>Absents excusés</b> : Sonia LEPAGE
PRESENTS..... 14	<b>Pouvoirs</b> : De Sonia LEPAGE à Delphine DELCAMBRE
VOTANTS..... 15	<b>Secrétaire de séance</b> : Thierry BOURVEN

### N° 12.2020.04 – FINANCES – Droit à la formation des élus – Détermination des orientations et des crédits

La Loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique a introduit, entre autre, l'obligation pour le conseil municipal de délibérer, dans les trois mois suivant son renouvellement, sur l'exercice du droit à la formation de ses membres.

Il doit déterminer les crédits ouverts à ce titre sachant que pour chaque exercice le montant des dépenses de formation ne doit pas être inférieur à 2 % du montant total des indemnités pouvant être allouées aux élus de la commune, soit pour notre collectivité 1 040 €.

De plus, depuis cette date, l'ensemble des communes sont dans l'obligation d'organiser une formation au profit de leurs élus titulaires d'une délégation au cours de la première année de mandat.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du conseil municipal :

- Fixent le montant du crédit de formation à 1 040 € pour l'année à venir
- Chargent Mme le Maire à organiser les formations.

**Mme Le Maire**  
**Sylvie GALIC**





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LE VERGER

<b>DATE DE CONVOCATION</b> 04/12/2020	<b>L'an deux mil vingt, le 10 décembre à 20h30</b> , le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de LE VERGER en séance publique sous la présidence de Madame Sylvie GALIC, Maire de LE VERGER.
<b>DATE D'AFFICHAGE</b> 14/12/2020	<b>Etaient présents :</b> Delphine BALIN, Thierry BOURVEN, Patrick CHRISTEL, Delphine DELCAMBRE, Valérie FABRE, Robert FOUGERAY, Sylvie GALIC, André GUILLOUX, Nolwenn MARTIN, Thomas MATALI, Antoine NOZAY, Minh-Duc PHAM, Céline ROLLANT, Florence TOQUÉ.
<b>NOMBRE DE CONSEILLERS</b>	<b>Absents :</b> Néant
EN EXERCICE..... 15	<b>Absents excusés :</b> Sonia LEPAGE
PRESENTS..... 14	<b>Pouvoirs :</b> De Sonia LEPAGE à Delphine DELCAMBRE
VOTANTS..... 15	<b>Secrétaire de séance :</b> Thierry BOURVEN

### N° 12.2020.05 – FINANCES – Autorisation donnée au maire d'engager des dépenses d'investissements avant le vote du budget

Il est rappelé qu'en principe, Mme le Maire ne peut mandater aucune dépense d'investissement avant le vote du budget (hormis les emprunts).

Que face à la rigueur de ce principe, deux aménagements sont prévus par les normes comptables :

- en premier lieu, les restes à réaliser, c'est-à-dire les dépenses engagées l'année précédente mais non encore réglées.

- en second lieu, le Code Général des Collectivités Territoriales, dans son article L1612-1, dispose que :

« En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. »

Dans l'attente du budget et afin de faire face aux besoins urgents, le conseil municipal est invité à voter cette autorisation.

Il est rappelé que les dépenses faites seront obligatoirement intégrées dans les crédits votés pour le budget 2020.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du conseil municipal autorisent le mandatement des dépenses d'investissement tel que prévu à l'article L1612-1 du CGCT ci-dessus.

Mme Le Maire  
Sylvie GALIC





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LE VERGER

<b>DATE DE CONVOCATION</b> 04/12/2020	<b>L'an deux mil vingt, le 10 décembre à 20h30</b> , le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de LE VERGER en séance publique sous la présidence de Madame Sylvie GALIC, Maire de LE VERGER.
<b>DATE D'AFFICHAGE</b> 14/12/2020	<b>Etaient présents :</b> Delphine BALIN, Thierry BOURVEN, Patrick CHRISTEL, Delphine DELCAMBRE, Valérie FABRE, Robert FOUGERAY, Sylvie GALIC, André GUILLOUX, Nolwenn MARTIN, Thomas MATALI, Antoine NOZAY, Minh-Duc PHAM, Céline ROLLANT, Florence TOQUÉ.
<b>NOMBRE DE CONSEILLERS</b>	<b>Absents :</b> Néant
EN EXERCICE..... 15	<b>Absents excusés :</b> Sonia LEPAGE
PRESENTS..... 14	<b>Pouvoirs :</b> De Sonia LEPAGE à Delphine DELCAMBRE
VOTANTS..... 15	<b>Secrétaire de séance :</b> Thierry BOURVEN

### N° 12.2020.06 – FINANCES – Espace-Jeunes – Convention de partenariat avec l'UFCV – Union française des Centres de Vacances

Une convention de partenariat est proposée avec l'UFCV pour une durée d'un an afin de relancer l'activité de l'espace-jeunes et de la passerelle. La commune met à disposition les locaux, le matériel et l'UFCV recrute le personnel, prévoit les activités. Le coût s'élève à 30 221 € pour la période du 12 octobre 2020 au 12 octobre 2021.

Il est proposé aux élus de faire un point au cours du premier semestre 2021 sur la fréquentation, les activités proposées.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du conseil municipal autorisent Mme le Maire à signer la convention de partenariat avec l'UFCV – Union Française des Centres de Vacances

**Mme Le Maire**  
**Sylvie GALIC**



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LE VERGER

<b>DATE DE CONVOCATION</b> 04/12/2020	<b>L'an deux mil vingt, le 10 décembre à 20h30</b> , le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de LE VERGER en séance publique sous la présidence de Madame Sylvie GALIC, Maire de LE VERGER.
<b>DATE D'AFFICHAGE</b> 14/12/2020	<b>Etaient présents :</b> Delphine BALIN, Thierry BOURVEN, Patrick CHRISTEL, Delphine DELCAMBRE, Valérie FABRE, Robert FOUGERAY, Sylvie GALIC, André GUILLOUX, Nolwenn MARTIN, Thomas MATALI, Antoine NOZAY, Minh-Duc PHAM, Céline ROLLANT, Florence TOQUÉ.
<b>NOMBRE DE CONSEILLERS</b>	<b>Absents :</b> Néant
EN EXERCICE..... 15	<b>Absents excusés :</b> Sonia LEPAGE
PRESENTS..... 14	<b>Pouvoirs :</b> De Sonia LEPAGE à Delphine DELCAMBRE
VOTANTS..... 15	<b>Secrétaire de séance :</b> Thierry BOURVEN

### N° 12.2020.07 – INTERCOMMUNALITÉ – Rennes Métropole : rapport d'activité et de développement durable 2019

En application de l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport d'activités et de développement durable pour l'année 2019 de Rennes Métropole fait l'objet d'une communication auprès du conseil municipal

Le Conseil Municipal prend acte du rapport d'activités et de développement durable pour l'année 2019 de Rennes Métropole

**Mme Le Maire**  
**Sylvie GALIC**





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LE VERGER

<b>DATE DE CONVOCATION</b> 04/12/2020	<b>L'an deux mil vingt, le 10 décembre à 20h30</b> , le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de LE VERGER en séance publique sous la présidence de Madame Sylvie GALIC, Maire de LE VERGER.
<b>DATE D’AFFICHAGE</b> 14/12/2020	<b>Etaient présents :</b> Delphine BALIN, Thierry BOURVEN, Patrick CHRISTEL, Delphine DELCAMBRE, Valérie FABRE, Robert FOUGERAY, Sylvie GALIC, André GUILLOUX, Nolwenn MARTIN, Thomas MATALI, Antoine NOZAY, Minh-Duc PHAM, Céline ROLLANT, Florence TOQUÉ.
<b>NOMBRE DE CONSEILLERS</b>	<b>Absents :</b> Néant
EN EXERCICE..... 15	<b>Absents excusés :</b> Sonia LEPAGE
PRESENTS..... 14	<b>Pouvoirs :</b> De Sonia LEPAGE à Delphine DELCAMBRE
VOTANTS..... 15	<b>Secrétaire de séance :</b> Thierry BOURVEN

### **N° 12.2020.08 – INTERCOMMUNALITÉ – Collectivité Eau du Bassin Rennais : Rapport sur le prix et la qualité des services d'eau potable pour l'année 2019**

En application de l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport d'activités sur le prix et la qualité des services d'eau potable pour l'année 2019 de Rennes Métropole fait l'objet d'une communication auprès du conseil municipal.

Le Conseil Municipal prend acte du rapport d'activités sur le prix et la qualité des services d'eau potable pour l'année 2019 de Rennes Métropole

**Mme Le Maire**  
**Sylvie GALIC**





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LE VERGER

<b>DATE DE CONVOCATION</b> 04/12/2020	<b>L'an deux mil vingt, le 10 décembre à 20h30</b> , le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de LE VERGER en séance publique sous la présidence de Madame Sylvie GALIC, Maire de LE VERGER.
<b>DATE D'AFFICHAGE</b> 14/12/2020	<b>Etaient présents :</b> Delphine BALIN, Thierry BOURVEN, Patrick CHRISTEL, Delphine DELCAMBRE, Valérie FABRE, Robert FOUGERAY, Sylvie GALIC, André GUILLOUX, Nolwenn MARTIN, Thomas MATALI, Antoine NOZAY, Minh-Duc PHAM, Céline ROLLANT, Florence TOQUÉ.
<b>NOMBRE DE CONSEILLERS</b>	<b>Absents :</b> Néant
EN EXERCICE..... 15	<b>Absents excusés :</b> Sonia LEPAGE
PRESENTS..... 14	<b>Pouvoirs :</b> De Sonia LEPAGE à Delphine DELCAMBRE
VOTANTS..... 15	<b>Secrétaire de séance :</b> Thierry BOURVEN

### N° 12.2020.09 – Information au Conseil Municipal au titre de la délégation du Conseil Municipal au Maire suivant l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Décisions prises par Madame le Maire entre le 5 novembre 2020 et le 4 décembre 2020

- Le 9 novembre décide l'achat d'un câble mécanique pour les services techniques auprès de l'entreprise EVEN LEFEUVRE pour un montant de 264 € TTC.
- Le 9 novembre décide l'acquisition d'une nouvelle version du progiciel BL.ENFANCE, formation comprise, auprès de BERGER LEVRAULT pour un montant de 10 637,28 € TTC.
- Le 10 novembre décide les tarifs pour la vente de sapins :
  - Sapin épicéa en pot 90/120 : 15 euros
  - sapin épicéa coupé 150/200 : 15 euros
  - Sapin nordmann coupé 125/150 : 20 euros
  - sapin nordmann coupé 150/175 : 26 euros
- Bûche support : 3 euros
- Le 17 novembre décide le renouvellement de l'abonnement pour l'école de la Vallée du Rohuel auprès de la société MONECOLE.FR pour un montant de 19,55 € TTC.
- Le 17 novembre décide des travaux de sondage du mur de l'église auprès de l'entreprise QUELIN pour un montant de 948 € TTC.
- Le 18 novembre décide l'achat de fournitures administratives auprès de REPROLOGIE pour un montant de 238,77 € TTC.
- Le 18 novembre décide l'achat de fournitures administratives auprès d'ESATEA pour un montant de 370 € TTC.
- Le 20 novembre décide du remplacement de la batterie de la centrale pour l'école auprès de DESAUTEL pour un montant de 168,90 € TTC.
- Le 20 novembre décide de l'achat de sapins pour le Conseil Municipal des Jeunes auprès du CAT MON AVENIR pour un montant de 1 118,74 € TTC.
- Le 26 novembre décide l'acquisition et l'installation d'un city-stade auprès de la société CAMMA SPORTS pour un montant de 44 890,80 € TTC.
- Le 3 décembre décide du renouvellement de la convention multi-services de 2021 à 2024 avec FGDON pour un montant annuel de 165 € TTC.
- Le 3 décembre décide l'achat de fournitures pour la Bibliothèque auprès de TACKOTEC pour un montant de 430,27 € TTC

Mme Le Maire  
 Sylvie GALIC

